



La note de présentation

Ce document présente le contexte et l'historique de l'élaboration du PPR MT. Il reprend les différentes notions du PPR MT, notamment la caractérisation des aléas, l'identification des enjeux et la définition des mesures réglementaires.

Le zonage réglementaire

Ce zonage résulte du croisement entre la cartographie des enjeux et la cartographie des aléas. Il présente des zones à risque, dans lesquelles une réglementation adaptée est définie suivant la nature des désordres attendus et les enjeux présents.

	Aléas	Enjeux	Espace	
			urbainisé (EU)	Non Urbanisé (ENU)
Zone blanche				
	Sans aléa ou négligeable			
	Effondrement de cavité faible		B2	R2
	Effondrement de cavité faible d'intensité limitée		B2	R2
	Effondrement de cavité moyen		B1	R2
	Effondrement de cavité moyen d'intensité limitée		B2	R2
	Effondrement de cavité fort		B1	R2
	Effondrement de cavité très fort		R3	R2
	Mouvement de terrain lié aux « tranchées » et « dug-out » faible		B3	
	Établissement Recevant du Public Souterrain		R1	
Prescription	Effondrement de cavité de niveau faible		B2	R2
	Effondrement de cavité faible d'intensité limitée		B2	R2
	Effondrement de cavité moyen		B2	R2
	Effondrement de cavité moyen d'intensité limitée		B2	R2
	Effondrement de cavité fort		B2	R2
	Effondrement de cavité très fort		B1	R2

Le règlement

Ce document reprend les principes d'interdictions, de prescriptions et recommandations qui s'appliquent dans les différentes zones à risque présentées dans le zonage réglementaire.

Il définit également les mesures de prévention, protections et sauvegardes à appliquer dans ces zones.

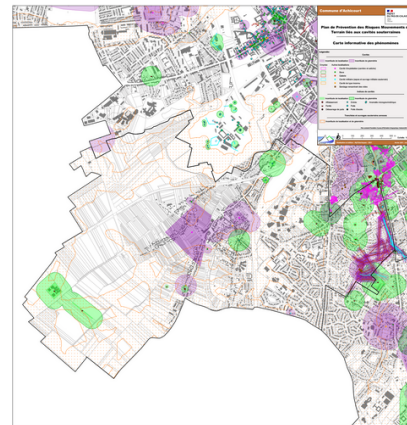
Le bilan de la concertation

Ce recueil permet de suivre toutes les étapes de concertation menées dans le cadre de l'élaboration du PPR MT. Il comprend, notamment, l'ensemble des compte-rendus de réunions et actions de communication entreprises.

Les documents d'information

Annexées au projet de PPR MT, plusieurs cartographies informatives permettent d'affiner la connaissance sur le risque.

Il s'agit des cartes des phénomènes (type de cavités en présence), des cartes d'aléa, des cartes d'intensité (type de mouvement susceptible de se produire) et des cartes d'enjeux.



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN LIÉS AUX CAVITÉS SOUTERRAINES

Achicourt-Arras-Beaurains

Réunion publique du 15 novembre 2022
Salle Georges BRASSENS, 3 Place La Fontaine à BEAURAINS

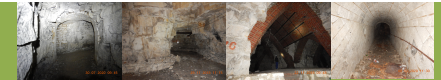
LE CONTEXTE



Le territoire de la Communauté urbaine d'Arras, et plus particulièrement les communes d'Achicourt, Arras et Beaurains, présente une densité de cavités anthropiques importantes qui génère de plus en plus de désordres. Dans ce contexte, un plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain (PPRMT) a été prescrit le 3 juin 2016.

Le PPRMT n'est pas un programme de travaux destiné à réduire / supprimer les risques. C'est une servitude d'utilité publique qui s'impose à tous.

LES OBJECTIFS



- Délimiter et hiérarchiser les zones exposées aux risques ;
- Réglementer la construction et l'usage du sol ;
- Définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

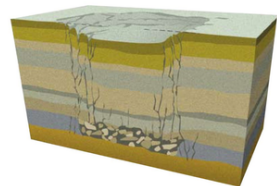
LES ÉTAPES



POUR EN SAVOIR PLUS

- Tout savoir sur les risques : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr>, rubrique Politiques publiques / Prévention des risques majeurs
- Tout savoir sur le risque cavité et le PPR MT : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr>, rubrique Politiques publiques / Prévention des risques majeurs / PPR MT / PPRMT-Achicourt-Arras-Beaurains
- Information sur les assurances : [https://www.mrn.asso.fr/](https://www.mrn.asso.fr)
- Une question, des précisions : ddtm-mission-cavite@pas-de-calais.gouv.fr

LES NOTIONS DU PPRMT



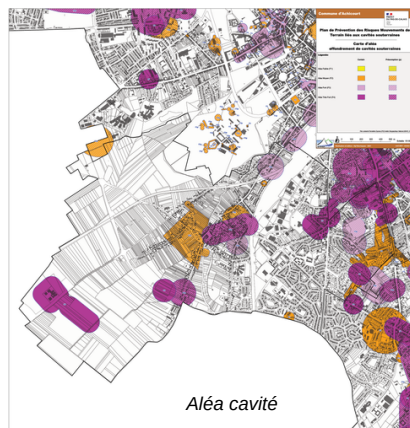
L'ALÉA

Probabilité qu'un mouvement de terrain d'intensité définie se produise

L'aléa est défini en prenant en compte :

- => Les phénomènes historiques (déjà produits) : **aléa de référence**
- => Les diagnostics réalisés dans les cavités accessibles : **aléa "effondrement de cavité"**
- => Les secteurs identifiés de tranchée : **aléa "tranchée et ouvrages militaires annexes"**
- => Les secteurs de cavités non accessibles : **aléa avec présomption de vide**

Intensité	Probabilité d'occurrence	Faible	Moyenne	Forte
Très limitée		Faible (F1a)	Faible (F1a)	Moyen (F2a)
Limitée		Faible (F1)	Moyen (F2)	Moyen (F2)
Modérée		Moyen (F2)	Moyen (F2)	Fort (F3)
Élevée		Moyen (F2)	Fort (F3)	Très fort (F4)



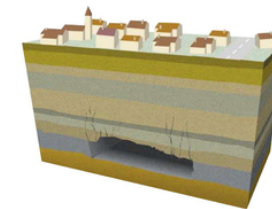
La hiérarchisation de l'aléa est évaluée en fonction de :

- l'intensité du mouvement de terrain attendu (affaissement, effondrement...);
- la probabilité d'occurrence de ce phénomène (risque qu'il se produise à échéance 100 ans)



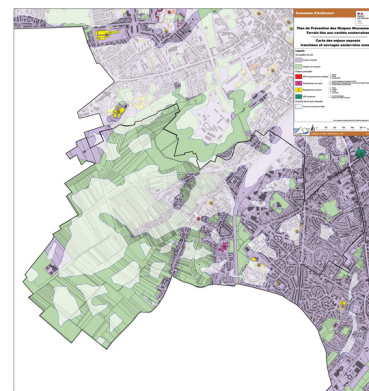
L'ENJEU

Nature de l'occupation du sol
Vulnérabilité des personnes et des biens



Les enjeux regroupent les personnes, biens, activités et l'environnement menacés par un aléa. Deux secteurs d'enjeux ont été définis :

- => Les espaces bâtis, structurés, cohérent et suffisamment importants : **Espace Urbanisé**
- => Les espaces non bâtis en zone naturelle, agricole, à urbaniser, les espaces verts et plus globalement, les parcelles non bâties de plus de 5000 m² : **Espace Non Urbanisé**



**Le risque résulte du croisement
entre l'aléa et l'enjeu**

LE RISQUE

Le PPR MT traduit le risque sous forme de zones dans lesquelles une réglementation spécifique de l'usage du sol s'applique.

